

2016-UNAT-682, Marcussen et al.

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré les appels du secrétaire général et de Mancussen et al. UNAT a confirmé la détermination de l'UNDT selon laquelle le secrétaire général adjoint pour le Bureau de la gestion des ressources humaines n'a pas accordé une considération individuelle significative aux demandes de conversion des membres du personnel en rendez-vous permanentes et a noté que Unat a donné une directive claire à l'administration que, lors de la déménagement, elle devrait considérer l'aptitude des membres du personnel pour la conversion en nominations permanentes «par référence aux circonstances pertinentes telles qu'elles se tenaient au moment du premier refus converti de convertir leurs nominations» et que l'administration n'a pas respecté cette directive. Unat a jugé que le fait de ne pas faire l'administration à faire et de donner une considération significative à ce critère, en soi, était suffisant pour violer les décisions contestées. En outre, Unat n'a trouvé aucun mérite dans l'argument du Secrétaire général selon lequel UNDT a mal substitué son pouvoir discrétionnaire à celui du Secrétaire général adjoint au Bureau de la gestion des ressources humaines. Unat a noté que UNDT a reconnu que le secrétaire général adjoint pour le Bureau de la gestion des ressources humaines avait le droit de prendre en considération la situation du mandat et de réduction des effectifs de l'ICTY, et de référencer de manière appropriée l'ancienne règle du personnel 104.13 et l'article 2 de ST / AI / 2009/10 en tant que la Bases juridiques pour donner du poids à «tous les intérêts de l'organisation». Cependant, «tous les intérêts de l'organisation» englobent les intérêts de la CPIT, en tant qu'institution établie par l'Assemblée générale, et et non seulement comme une entité de réduction, en maintenant dans ses employés les membres du personnel qui répondent aux «normes les plus élevées d'efficacité, de compétence, et l'intégrité établie dans la charte » afin de réaliser son mandat. UNAT a confirmé le conclusion de l'UNDT selon laquelle les décisions de l'administration de ne pas accorder de nominations permanentes aux membres du personnel ont été imparfaits et, par conséquent, la résiliation par UNDT des décisions erronées. Marcussen et al. A fait valoir que UND ne jugeait à tort que le secrétaire général adjoint pour le Bureau de la gestion des

ressources humaines devait être invité à une troisième fois pour effectuer un examen non discriminatoire. Ils ont demandé que les violations fondamentales de la présente affaire garantissent des interférences par UNAT avec l'exercice du pouvoir discrétionnaire administratif et qu'ils devraient se voir attribuer des nominations permanentes ou des indemnités de licenciement. Unat a constaté que UNDT ne s'est pas trompé dans cette remandance et a trouvé qu'il était le plus efficace et le plus équitable des remèdes. UNAT a maintenu la renvoi par UNDT des demandes de conversion des membres du personnel en nominations permanentes au secrétaire général adjoint pour le Bureau de la gestion des ressources humaines et s'attendre à un respect strict aux directives et aux instructions de l'intérêt individuel de chaque membre du personnel et des compétences transférables plutôt que un poids écrasant à la prise en compte du mandat fini du CPI / MICT. En outre, le secrétaire général et les membres du personnel ont fait appel de l'attribution des dommages-intérêts moraux de l'UNT. Non annulé les prix des dommages-intérêts moraux, concluant que l'UNDT avait commis une erreur en droit en n'appliquant pas le statut modifié de l'UNDS tel qu'il existait au moment où le UNT a rendu son jugement qui oblige le membre du personnel à présenter des preuves pour soutenir une indemnité de dommages-intérêts moraux. UNAT a rejeté l'appel du Secrétaire général des mérites et a accordé l'appel par le Secrétaire général des prix des dommages moraux. UNAT renvoyé Marcussen et al. L'appel du recours de l'UND à renvoi au Secrétaire général adjoint pour le Bureau de la gestion des ressources humaines et a rejeté le quantum des prix des dommages-intérêts moraux.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Marcussen et al. a contesté les décisions rejetant les conversions de leurs nominations à durée déterminée à celles permanentes. Undt a constaté que ces décisions étaient illégales. Undt a annulé les décisions contestées et renvoyé l'affaire au secrétaire général adjoint du Bureau de la gestion des ressources humaines. Undt a en outre accordé des dommages moraux dans la somme de 3 000 euros à chacun de Mancussen et al.

Principe(s) Juridique(s)

Le secrétaire général adjoint à la gestion des ressources humaines a le pouvoir de placer dans un poste approprié les membres du personnel suivants lorsqu'ils ont

besoin de placement en dehors du processus normal: (a) les titulaires, autres que les membres du personnel occupant une nomination temporaire, des postes reclassifiés vers le haut pour lequel un demandeur autre que le titulaire a été sélectionné; b) le personnel, à part les membres du personnel ayant une nomination temporaire, affecté par l'abolition des postes ou des coupures de financement, conformément à la règle du personnel 9. 6 (c) (i); (c) Les membres du personnel qui reviennent de Secondment après plus de deux ans lorsque le département des parents concernés a fait tout son possible pour les placer. Lorsque la nomination d'un membre du personnel est limitée à un département / bureau particulier, le membre du personnel peut bénéficier d'une nomination permanente limitée de manière similaire à ce département / bureau. Si le membre du personnel est par la suite recruté dans le cadre de procédures établies, y compris l'examen par un organisme central d'examen pour des postes ailleurs au Secrétariat des Nations Unies, la limitation est supprimée.

Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

Marcussen et al.

Entité

TPIY

Numéros d'Affaires

2016-891

2016-892

2016-893

2016-894

2016-895

2016-896

2016-897

2016-898

2016-909

2016-910

2016-911

2016-912

2016-913

2016-914

2016-915

2016-916

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jun 2018

President Judge

Juge Chapman

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination à titre permanent

Compensation

Domages non pécuniaires (moraux)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3/Section 11.1

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/10

TCNU Statut

- Article 10.5(b)

Jugements Connexes

UNDT/2015/116

2016-UNAT-622

2013-UNAT-357